



AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2024-08

relatif à

Une demande de crédit-cadre pour la mise en oeuvre du Plan Climat aiglon pour la période 2024 à fin 2026

Commission composée de :

Présidente : Marie-Dominique Genoud-Champeaux (PS) 2

Membres : Catherine Krumel (EA) 2
Laurence Burnier (PLR) 2
Johanna Beck (Verts) 2
Luc Deladoey (AlternativeS) 2
Alexandre Favre (PLR) 2
Stéphane Tille (UDC) 1, excusé

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers

La commission s'est réunie à deux reprises les 29 mai et 4 juin 2024 en présence de Monsieur le Municipal Stéphane Montangero, de Mme Cynthia Roulin, Cheffe de service, et de M. Sébastien Deriaz, Délégué au Plan Climat.

Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et toutes les informations fournies pour ce préavis. En général, nous ne reviendrons pas ici sur les informations déjà données par le Préavis et son Annexe.

Présentation du préavis

Quelques précisions

Le bilan carbone aiglon est basé sur 2018 car c'est la première année où les chiffres qui étaient nécessaires étaient disponibles.

La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur le cadre légal actuel et sur la supposition que chacun remplit ses devoirs et obligations.

Pour le Plan climat aiglon 130 actions concrètes et pratiques ont été retenues. Ce programme s'étend sur les années 2026 à 2031.

Questions-réponses

Questions générales

1. *Réduction des GES : les objectifs sont ambitieux, faudrait-il aller au-delà pour avoir une chance de les atteindre ?*

Ce projet est évolutif et peut être modifié à tout moment. Nous verrons si, d'ici 2030, il faut accélérer le mouvement et si nécessaire nous le ferons.

2. Ne faudrait-il pas mettre des marqueurs plus précis ?

Des indicateurs sont posés, que nous allons surveiller et contrôler au fur et à mesure.

3. Mais ne faudrait-il pas planifier de manière plus précise chaque action ?

Il faut d'abord se souvenir que nous en sommes à la première génération du Plan climat aiglon et qu'il va évoluer au cours du temps, comme les autres plans climat communaux ou cantonaux.

Ceci posé, on pourrait le faire. C'est relativement facile pour, par exemple, une action sur un bâtiment, puisqu'on connaît plus ou moins précisément le potentiel d'économie d'énergie de cette action, donc de combien les émissions de GES vont baisser en fonction des différentes actions entreprises. Pour d'autres actions, c'est beaucoup plus compliqué et très coûteux et cela demanderait des ressources humaines que nous n'avons pas actuellement.

Mais on peut être plus précis au fur et à mesure. Dans un premier temps, nous prenons des mesures globales et, ensuite, on détaille progressivement.

4. Les participants aux démarches participatives ont-elles eu un retour sur leur participation ?

Nous avons conservé une trace de tout et de tous les rapports du bureau mandataire. C'est parfois nominatif. L'idée est de faire une belle communication, y compris un volet destiné aux participants une fois le Plan climat aiglon accepté par le Conseil communal.

Pour les entreprises, on a des mesures individuelles, mais il y a quelque 90 entreprises participantes et faire un état des lieux représente un travail monumental. Par contre il est possible de le faire pour les entreprises intéressées et ce sera fait pour les milieux agricoles et viticoles.

5. Comment se fait-il que le Plan climat aiglon n'aborde pas la question du CAD ?

Il figure au point 1.3.2. Cependant, le Plan aborde plutôt le problème de manière individuelle pour promouvoir les énergies renouvelables auprès des propriétaires (pompe à chaleur, solaire...). La première étape c'est d'abord de se libérer des énergies fossiles et de les remplacer par toutes les autres sources d'énergie décarbonées possibles.

Pour le CAD, une fois le raccordement effectué et en fonctionnement, nous ferons un bilan carbone.

6. Un conseiller fait remarquer que le Plan climat n'aborde pas le problème du plastique.

7. Les abris vélos sont répartis dans la commune, mais comment sont choisis les emplacements ?

Pour tout ce qui concerne le vélo nous collaborons avec Pro Vélo et ces emplacements ont été discutés avec eux. Nous savons qu'il en faudrait peut-être plus, et aussi plus de racks. Prochainement, il y aura une implémentation à la piscine. Ce dossier va évoluer au gré des moyens et ressources que nous avons.

Questions spécifiques sur le plan d'actions (tableau)

1. ÉNERGIE ET BÂTIMENTS

1.3.5 : Il n'est question que du photovoltaïque mais pas du thermique, ne faudrait-il pas écrire « solaire » pour tout englober et parallèlement agir auprès des propriétaires d'immeubles existants ?

Actuellement, légalement, on peut inciter ces propriétaires d'existant à poser des panneaux thermiques, mais pas les obliger. On n'a pas d'outils qui permette de garantir l'exploitation du thermique en contraignant les propriétaires privés, la loi vaudoise ne le prévoit pas.

1.3.6 : 50'000.- pour aider au remplacement des chauffages thermiques, c'est peu...

Il s'agit ici uniquement que des années 2024, 2025 et 2026

2. MOBILITÉ

2.1.1 : 70'000.- pour réaliser un plan de mobilité scolaire, n'est-ce pas beaucoup ?

Nous comptons 7 mois de travail pour élaborer ce plan, qui doit être le plus sécurisé possible. C'est effectivement long et compliqué : c'est une démarche participative, avec de très nombreux acteurs, il faut mettre en place un comité de pilotage, faire l'inventaire des déplacements des écoliers, définir des itinéraires, répertorier les rues à éventuellement fermer aux heures scolaires, élaborer la communication avec les parents etc. En fait, c'est le coût normal pour un plan de ce type, comme, par exemple, le plan d'affectation.

Quel timing pour ce plan de mobilité scolaire ?

Il se fera assez rapidement, une fois la validation de ce préavis effectuée par le Conseil communal.

2.3.3 : Plan de mobilité de l'administration communale : 20'000.-, pour faire quoi ?

Il faut considérer la commune comme une entreprise. Pour élaborer un plan de mobilité pour l'administration communale, il est nécessaire d'analyser les comportements de chacun : quel moyen de transport pour qui, qui parque où, quel trajet, etc. C'est très individualisé. Ensuite il faut encourager les personnes à modifier leurs habitudes au niveau de leurs déplacements pour aller dans le sens de l'exemplarité de la commune.

2.3.4 : L'électricité n'est pas inépuisable, faut-il « électrifier » toute la flotte des véhicules communaux ?

Tout est évolutif, nous comptons avec le fait que l'électricité, à terme, sera produite par des énergies renouvelables et nous pensons que le potentiel est là. De plus, les véhicules seront changés petit à petit, pas tout d'un coup. Il faut aussi compter les bornes de recharge.

C'est une somme importante, pourquoi ne pas demander ces fonds au coup par coup, quand on décide de changer un véhicule ?

370'000.- est l'estimation qui correspond aux cinq véhicules aux normes euro3, les plus polluants de notre flotte. Il est très difficile de savoir quand remplacer tel ou tel véhicule et nous pouvons avoir besoin de changer rapidement un ou plusieurs véhicules importants ou nécessaires au travail de la commune (véhicules forestiers, d'entretien, etc.). Demander au coup par coup nécessite du temps, alors que si les fonds sont là, nous pouvons agir en temps voulu.

Ceci dit, ces cinq véhicules ont plus de 20 ans et auraient déjà dû être changés, ils sont largement amortis, mais, pour différentes raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, ils n'ont pas été mis au budget jusqu'à présent.

Ne devrait-on pas alors les mettre au budget plutôt que dans ce préavis, et utiliser les fonds prévus pour cela pour des actions concrètes liées au Plan climat ?

C'est envisageable. En tous cas en partie. Mais la volonté est de « mettre les compteurs à zéro » et sortir ces véhicules polluants le plus rapidement de la flotte communale. Par ailleurs, le processus budgétaire se fait sur plusieurs années, alors que là, via ce préavis, le signal de changer ces véhicules serait acté.

2.3.5 : Planifier le stationnement ?

Ce point est lié à la révision du plan d'affectation communal. Cela fait partie des normes VSS (organisme suisse de normalisation route et transports) qui définit, en autres choses, le nombre de places de parc par appartement et Aigle est en expansion (selon l'annexe nous devrions compter environ 14'500 habitants en 2035). Nous sommes tenus de respecter ces normes.

3. TERRITOIRE

3.1.1 : Adapter les bâtiments aux fortes chaleurs, comment, par exemple ?

En plus des autres mesures (isolation etc.), toujours planter et faire de la désimperméabilisation des sols autant que possible.

Suggestion de la commission : Partout, il faudrait planter plus d'arbres à branches étalées plutôt que poussant en hauteur pour garantir plus d'ombre.

3.1.6 : Et pour les écoles ?

Même chose, planter et désimperméabiliser, arbres à branches étalées.

3.3.1 : Manque d'eau à venir : nous avons beaucoup de fontaines qui coulent tout le temps, est-ce raisonnable ?

Non, nous y pensons, d'autant plus que ces nombreuses fontaines sont branchées au réseau d'eau potable. Nous cherchons un meilleur système : ouvrir et fermer l'eau en alternance saisonnière ou horaire ? Laisser couler un plus petit filet d'eau ? Eau qui coule à la demande ...

Suggestion de la commission : penser aussi à collecter l'eau de pluie.

4. MODES DE VIE

4.1.4 : Transition énergétique des entreprises. Que recouvre le terme encourager : inciter, proposer des subventions... ?

« Encourager » pour ne pas mettre obliger car le cadre légal ne le permet pas. Il s'agit de recycler le maximum de déchets, ou plus exactement, de recycler tout ce qui découle de la production.

4.2.2 : Renforcer l'alimentation saine : et le sucre ?

Cela s'applique à tout ce qui concerne une alimentation saine en informant et sensibilisant les parents. Pas de subvention prévue.

4.3.1 : Réparation des objets : à quoi vont servir ces 2000.- ?

Ils sont là pour dédommager les experts bénévoles sur lequel nous comptons pour les réparations, l'idée étant que ce soit gratuit pour les demandeurs. Certes, les gens vont aussi participer eux-mêmes aux réparations de leurs objets, mais ça n'est pas toujours possible.

4.3.3 : Ne pourrait-on pas interdire complètement la pub ?

C'est une possibilité, mais c'est plutôt une décision politique. On peut certainement mettre des règles d'affichage, même s'il est souvent difficile de les faire respecter.

4.3.4 : Vous pensez à une ressourcerie, comme cela avait été demandé par le conseil ?

Dans un premier temps, plutôt à la collaboration avec une entreprise sociale qui pourrait récupérer et valoriser les objets etc.

4.3.5 : Stratégie d'alimentation durable : comment comptez-vous faire ?

Précisons ici qu'il s'agit surtout de la restauration collective. Les fonds prévus le sont pour mandater un expert qui puisse s'impliquer et nous guider pour savoir comment s'y prendre. On peut aussi penser à un label reconnu : Fourchette verte – Ama terra.

4.3.6 : Augmenter le taux de recyclage : 30'000.- pour faire quoi ?

Il s'agit de mettre en place dans tous les bâtiments communaux une infrastructure unifiée : des contenants de matériaux réutilisables et/ou recyclés, partout semblables, pour inciter les gens à trier et s'en servir à bon escient.

Suggestion de la commission : en termes de sensibilisation, on pourrait apposer des autocollants sur les contenants qui indiqueraient le temps de dégradation des déchets recueillis.

4.4.1 : *Et la coopérative d'habitation du Chablais ?*

Nous les connaissons, bien sûr. Tout passe pour nous par le plan d'affectation. Nous souhaitons une bonne mixité des populations de notre territoire.

4.4.2 : *Que recouvre l'impact des manifestations ?*

C'est très pratique : gestion des déchets, vaisselle lavable et recyclable etc. Les organisations sont encouragées à se poser des questions de gestion du matériel nécessaire à leur manifestation.

5. BIODIVERSITÉ

5.1.3 : *Aménager des mares pour le sonneur à ventre jaune : quel financement privé ?*

Nous travaillons avec Pro Natura et c'est eux qui financent cet aspect. Il s'agit de créer un réseau de mares en Suisse Romande.

5.1.6 : *Protéger les objets d'importance : où en êtes-vous ?*

Actuellement, les objets sont identifiés, il est nécessaire maintenant de les classer. Ils sont intégrés au plan d'affectation communal.

5.2.1 : *Ce sujet est déjà abordé au point 3.1.3, n'est-ce pas un doublon ?*

Il y a différentes manières de végétaliser des toitures et ici l'accent est mis sur la biodiversité, c'est très spécifique.

Panneaux solaires et végétalisation sur un même toit plat, est-ce compatible ?

Tout à fait, c'est la raison pour lequel il est recommandé de laisser un espace entre le toit et les panneaux solaires à installer. C'est d'ailleurs ce qui est fait sur l'hôtel de ville.

5.2.3 : *Pourrait-on imposer aux propriétaires d'espaces herbeux (autour des PPE par exemple) à consacrer un pourcentage à la biodiversité, avec de la prairie par exemple ?*

Là comme ailleurs, il est légalement interdit d'imposer cela aux propriétaires d'immeubles existants. On peut tout au plus les inciter à le faire.

5.2.8 : *La charte des Jardins ?*

Elle est à mettre en avant et recommandée au niveau cantonal. Les signataires s'engagent à entretenir et aménager leur terrain en faveur de la survie de la petite faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards... et la biodiversité en général. On rejoint volontairement la Charte. L'idée est de valoriser les gens qui la rejoignent et la manière dont ils l'appliquent.

5.3.2 : *Peut-on intervenir au niveau du Golf ?*

Il y a 350'000 m² de terrain ! Il est important d'inciter fortement les propriétaires à respecter la biodiversité.

5.3.5 : *La fête de la nature ?*

C'est une fête suisse romande, beaucoup de communes y participent. Nous allons aussi y participer avec un ou deux événements par année pour sensibiliser nos citoyens à la nature dans notre commune.

5.4.6 : *Etudier les biotopes humides : que pensez-vous faire ?*

Ils sont identifiés. Entre autres choses, nous voulons relier le bas marais du Prieuré à la grande eau pour relier les populations.

6. GOUVERNANCE

6.1.3 : *Le label cité de l'énergie ?*

Nous voulons non seulement le garder, mais aussi atteindre le niveau « gold », si possible. Il représente une forme de pilotage, avec des indicateurs précieux. Précisons qu'à chaque recertification, le seuil global augmente.

6.1.4 : *Le label Ville Verte ?*

Il est très exigeant, nous allons envoyer le dossier pour un audit en septembre 2024.

6.1.8 : *Une personne de référence parcs et domaines : de qui s'agit-il ?*

Il ne s'agit pas d'un nouvel engagement. Nous misons sur une personne en interne qui effectuerait une formation continue par exemple.

Autres questions

- *Nous plantons maintenant 50 arbres par année. Avant, c'était combien ?*

Nous n'avons pas de chiffres, on ne sait pas.

- *Les mandats attribués sont-ils locaux ?*

Nous voyons de cas en cas, ça dépend de l'expérience que nous avons eue précédemment mais chaque fois qu'on le peut, on choisit local.

- *Comment utilisez-vous le schéma directeur cyclable ?*

Il est intégré au fur et à mesure des projets, c'est une ligne directrice.

- *Quelles subventions cherchez-vous ?*

En gros, il y a deux types de subventions : celles qui sont attribuées par le Canton ou la Confédération et celles qui sont issues d'appels à projets. Nous utilisons les deux en fonction des projets. Nous sollicitons aussi à chaque fois que possible des fondations ou organisations privées.

- *Qu'en est-il du poste de délégué au Plan Climat ?*

Point 10, page 15 : Précisons ici que ce poste est la continuation de ce qui existe déjà. Pendant de nombreuses années, la personne déléguée à l'énergie et au climat était engagée par voie de mandat. Avec le préavis 2022-04, la personne qui l'occupe actuellement et jusqu'à fin octobre 2025 a été internalisée ; elle est en CDD. Et avec le présent préavis, il s'agit de pérenniser le poste, en CDI, pour assurer la poursuite de la mise en oeuvre de ce Plan climat. Toutes les communes de taille similaire à Aigle, voir plus petites, qui ont un plan climat communal comptent au moins un délégué en poste fixe pour en assurer la durabilité.

Voeux

La commission propose 3 voeux :

Voeu 1

Point 1.3.5 : La commission souhaite que le potentiel des panneaux thermiques soit mieux mis en valeur pour inciter les propriétaires d'immeubles, existants ou à construire, à en poser aussi.

Voeu 2

Point 5.2.6 : La commission demande que la commune renforce sa communication auprès des propriétaires par rapport aux bonnes pratiques quant aux lauriers et aux thuyas, et d'inciter fortement les nouveaux propriétaires à ne pas en planter (fiches info ciblées ? Aigle infos ?).

Voeu 3

Point 1.3.2 : La commission, après consultation et échanges avec la Municipalité aboutissant à un consensus, entendu que la Municipalité s'engage formellement à le respecter au plus près des possibilités, en tenant compte que nous votons un crédit-cadre, émet le vœu suivant :

Se contenter de 150'000.- sur les 370'000 du poste 1.3.2 afin de commencer le remplacement des véhicules et autres nécessités mécaniques, et affecter les 220'000.- restants à des mesures mises en oeuvre plus rapidement que prévues telles que désimperméabilisation du sol, végétalisation des

toitures, installations solaires, protection de la faune ailée, etc. ou afin d'augmenter certaines sommes prévues telles que la subvention à l'arrachage des lauriers.

Le remplacement du parc véhicule se fera via le budget suite à une analyse fine des besoins et possibilités.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2024-08 du 6 mai 2024
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que le dit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter le Plan climat aiglon ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit-cadre nécessaire de CHF 800'000.- TTC pour la réalisation de mesures en faveur du climat telles que décrites dans le présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire le montant de CHF 800'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. de prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micro-forêts ? » de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux pour le groupe PS ;
5. de prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Pour la création d'une ou de pépinière(s) urbaine(s) et l'entretien du parc forestier urbain » de M. Alexandre Favre pour le groupe PLR ;
6. de de porter au budget 2025 le montant nécessaire à l'engagement d'un-e Délégué-e au Plan climat communal à 100%.



Pour la commission,
Marie-Dominique Genoud-Champeaux
Présidente